

Prix Henri Le Bars

Henri Le Bars (1923-2001), *Professeur de Physiologie et Thérapeutique à l'École nationale vétérinaire de Toulouse, puis d'Alfort (1963-1988).*

Le prix Henri Le Bars est destiné à encourager ou récompenser un chercheur ou une chercheuse francophone, si possible vétérinaire, ou faisant partie d'une équipe, dont les travaux portent sur des recherches en physiologie intégrative, auteur(s) de publications internationales référencées, ou d'ouvrages d'enseignement ou de vulgarisation. Les travaux devront montrer comment les résultats obtenus aux niveaux moléculaire et cellulaire permettent une meilleure compréhension de la régulation, voire du dérèglement des fonctions au niveau de l'organisme entier.

Ce prix est doté d'une somme de 5.000 €.

Composition du Dossier :

1. Lettre de Candidature :

– Une lettre de candidature signée, adressée au Président de l'Académie vétérinaire de France, comprenant les informations suivantes :

- Nom et prénom du candidat ou de la candidate
- Date de naissance
- Adresse électronique
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Déclaration de liens d'intérêt

La candidature devra en outre indiquer le statut de la personne (post-doctorant, chercheur statutaire, responsable d'équipe, ...), le laboratoire (organisme, intitulé, responsable) dans lequel les travaux soumis ont été réalisés et accompagnée d'au moins une lettre de recommandation.

2. Exposé du Travail :

- Un exposé du travail en langue française, limité à une page
- Les tirés à part des publications ou ouvrages en rapport avec cette candidature (5 au maximum)

3. Curriculum Vitae :

- Un curriculum vitae d'une page

Soumission du Dossier :

Le dossier est à envoyer **avant le 31 mai 2025 par courrier postal et par courriel :**

Au Président de l'Académie vétérinaire de France : 34, rue Breguet - 75011 Paris.

et : sur sga3.academie@veterinaire.fr,

Par courriel au Président de la commission des prix : Éric Guaguere : eguaguere@nordnet.fr

Évaluation et approbation : Les propositions du comité des prix seront soumises pour approbation au Conseil d'Administration de l'Académie et votées lors de l'Assemblée Générale.

Les résultats seront proclamés au cours du dernier trimestre 2025. La cérémonie officielle de remise des prix aux lauréats aura lieu en décembre 2025 lors de la dernière séance de l'Académie.

